



Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires  
Organization for the Harmonization of Business Law in Africa  
Organización para la Armonización en África del Derecho Mercantil  
Organização para a Harmonização em África do Direito dos Negócios

**ÉCOLE RÉGIONALE SUPÉRIEURE  
DE LA MAGISTRATURE (ERSUMA)**

## CHARTRE ÉDITORIALE DE LA REVUE DE L'ERSUMA

La « *Revue de l'ERSUMA* » reçoit des contributions portant sur :

- Le droit de l'OHADA ;
- Les droits communautaires africains ;
- Le droit comparé.

Elle est une parution semestrielle qui comprend quatre rubriques que sont :

- Études doctrinales ;
- Jurisprudence ;
- Législation ;
- Pratique professionnelle.

Les contributions doivent impérativement respecter les exigences suivantes :

- Volume : 12 pages au minimum et 35 pages au maximum ;
- Contenir l'identification complète du ou des auteurs : nom, prénoms, titre ;
- Être accompagnées du curriculum vitae du ou des auteurs pour toute première soumission à publication à l'ERSUMA ;
- Être rédigées dans l'une des langues de travail de l'OHADA à savoir le français, l'anglais, le portugais et l'espagnol ;
- Être précédées d'un résumé obligatoire d'au plus 300 mots dans l'une des langues officielles de l'OHADA, langue de rédaction de la soumission ;
- Être accompagnées d'un résumé facultatif de 300 mots au plus dans les autres langues officielles de l'OHADA.
- Respecter les règles de forme suivantes :
  - Format du fichier : version éditable Word (fichier .doc ou .docx) ;
  - Titre de l'article : en minuscule, gras et sans encadré ;
  - Texte principal : Police Cambria, Taille 12, interligne simple ;
  - Intitulés dans les développements en minuscules ;
  - Notes de bas de page : Police Cambria, Taille 10, interligne simple apparaissant sur chaque page de la soumission et non à la fin de tout le texte ;
- Tout contributeur en soumettant un article destiné à une éventuelle publication déclare que :
  - son œuvre est originale, authentique et n'a fait l'objet d'aucune publication ;
  - toutes les informations qui y sont contenues ont fait l'objet de vérification scientifique par ses propres soins.
- Les contributions doivent parvenir au Secrétariat de la Revue à l'adresse suivante : [ersuma@ohada.org](mailto:ersuma@ohada.org);
- Les contributions feront l'objet d'une évaluation par le Comité scientifique et le Comité de rédaction de la Revue.